

 <p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">Séance du 02 avril 2024</p> <p>Date de la convocation : 19 mars 2024</p> <p>Date de publication : 05 avril 2024</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2024/18</p>
	<p>Département des YVELINES</p> <p>Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p>Canton de RAMBOUILLET</p> <p>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/18

OBJET : BATIMENT – Demande de subvention au Fonds Vert 2024 – Réalisation d’une étude énergétique sur la faisabilité d’une boucle géothermique entre 4 équipements du centre-ville

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; M. Michel JOLLY ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Claude COTTIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Jean-Louis BARAUT ; M. Paul THIBAUD (arrivé à 20h25) ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (5) :

M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à Mme Alexie Morgane GUIGNARD
Mme Brigitte ALEXANDRE a donné pouvoir à Mme Brigitte POINCELIN

ÉTAIENT ABSENTS (2) :

M. Daniel UCÉDA ; M. Joseph DEROFF ;

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

**DCM 2024/18 – BATIMENT – Demande de subvention
Réalisation d'une étude énergétique sur la faisabilité d'une
entre 4 équipements du centre-ville**

La municipalité de Saint-Arnoult-en-Yvelines, en étroite relation avec les services d'Ingénieur souhaite mener une étude relative à l'implantation d'une boucle géothermique autour du Parc Arsonneau, en centre-ville, dimensionnée pour alimenter les quatre équipements suivants : La Poste, le Colombier, le Cratère et la future maison médicale.

Pour cela, une étude dédiée est nécessaire. Elle comprend aussi un volet de préconisations autour des travaux nécessaires sur les bâtis existants pour les rendre plus efficaces thermiquement. Le montant de l'étude est de 14 640 € TTC.

Ces dépenses sont éligibles au titre du Fonds Vert 2024, plus précisément sur son volet « accompagnement à l'ingénierie pour l'atténuation du changement climatique (émissions, productions ENR, efficacité énergétique) ». Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une contribution de l'Etat à hauteur de 80% du coût hors taxes de cette étude, soit 9 760 €.

Dépenses prévisionnelles - Etudes énergétiques pour une boucle locale géothermique		
	€HT	€TTC
Etude géothermique pour la réalisation d'une boucle locale de chaleur : partie sous-sol	8 500,00 €	10 200,00 €
Etude géothermique pour la réalisation d'une boucle locale de chaleur : partie surface	3 700,00 €	4 440,00 €
TOTAL	12 200,00 €	14 640,00 €

Recettes prévisionnelles - Etudes énergétiques pour une boucle locale géothermique		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	2 440,00 €	20%
Plan Vert	9 760,00 €	80%
TOTAL	12 200,00 €	100%

Le Conseil Municipal est invité bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1111-9 et suivants et L. 2334-42 et R. 2334-39,

CONSIDERANT le programme « Petites Villes de Demain »,

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette étude pour la contribution de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines aux impératifs de lutte contre le dérèglement climatique,

VU la présentation de cette subvention à la Commission Finances du 13 mars 2024,

ENTENDU l'exposé de M. Arnaud BAGUENIER, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **20 voix POUR**
- **7 ABSTENTION(S)** *M. Paul THIBAUD, M. Jean-Louis BARAUT, Mme Véronique ERAPA, Mme Brigitte POINCELIN, Mme Brigitte ALEXANDRE, Mme Alexie Morgane GUIGNARD, M. Sylvain GUIGNARD*

APPROUVE le lancement d'une étude d'opportunité de création d'une boucle locale de géothermie et de rénovation de quatre équipements publics du centre-ville.

DECIDE de solliciter une **subvention de 9 760 €** au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires « Fonds Vert 2024 », soit 80 % du montant hors taxes de la dépense éligible.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance



Chantal WENDLINGER

Le Maire,



Joëlle JÉGAT

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication*